

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

---

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS325

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport évaluant l'impact sur les finances sociales de la résistance croissante aux antibiotiques et les façons d'y remédier. Ce rapport évalue en outre les effets directs anticipés de ce dispositif en ce qui concerne l'évolution des recettes et des dépenses de la sécurité sociale.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La résistance aux antibiotiques est un phénomène alarmant, porteur de défi pour notre système de santé. Un rapport de l'OMS du 20 septembre 2017 a mis en lumière ce grave danger, susceptible d'entraîner "une augmentation des dépenses médicales, une prolongation des hospitalisations et une hausse de la mortalité."

Notre pays doit d'urgence changer sa façon de prescrire et d'utiliser les médicaments antibiotiques. Ce rapport préparera ce tournant.